



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU JEUDI 1 JUILLET 2021

Date d'affichage :
8 juillet 2021

Date de la convocation : 24 juin 2021

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt et un, le un juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération, Place de la Libération, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT (Président de la Communauté d'agglomération).

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON présent et donne procuration à Madame Sandra LOMBARDY à partir de la question n° 37, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER présent à partir de la question n° 9, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur André CORNU présent jusqu'à la question n° 81, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Laurent DUPLOMB présent jusqu'à la question n° 77, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Laurent JOHANNY présent jusqu'à la question n° 79, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET présent jusqu'à la question n° 81, Monsieur Gilles OGER présent jusqu'à la question n° 81, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Jérôme BAY à Monsieur Michel JOUBERT, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Roland LONJON, Madame Catherine CHALAYE à Madame Ginette VINCENT, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Monsieur Patrick NAVARRE, Madame Dominique THOLLET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Monsieur Michel CHAPUIS

Absent(e)s :

Monsieur Laurent BARBALAT présent à partir de la question n° 8, Monsieur Paul BARD, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON présent à partir de la question n° 10, Monsieur Philippe MEYZONET présent à partir de la question n° 19, Monsieur Jean Claude MOREL présent à partir de la question n° 16, Monsieur Thierry MOURGUES présent à partir de la question n° 8, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier

TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN

Secrétaire de séance : Jean-Paul BEAUMEL

La séance a été levée à : 21H

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Michel JOUBERT déclare la séance ouverte.

N° 1 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- NOMME Monsieur Jean-Paul BEAUMEL pour remplir les fonctions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 2 ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 9 AVRIL 2021

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- APPROUVE le compte-rendu du Conseil communautaire du :
 - 9 avril 2021

Ce compte-rendu est à consulter sur le site internet/rubrique « espace habitants »

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 3 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY AU TITRE DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- PREND ACTE du compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

N° 4 COMMUNES DE BAINS ET MONISTROL D'ALLIER : NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- INSTALLE les nouveaux Conseillers communautaires :
 - pour la commune de Bains :
 - Conseiller communautaire titulaire : Marie-Françoise FAVIER,
 - Conseiller communautaire suppléant : Alain ROBERT,
 - pour la commune de Monistrol d'Allier :
 - Conseiller communautaire titulaire : Olivier DEPALLE
 - Conseiller communautaire suppléant : Bernard PLOT
- INSTALLE Madame Marie-Françoise FAVIER au sein de la commission « Mobilité, eau et environnement».
- Monsieur Olivier DEPALLE au sein de commission « Tourisme, Culture, Evènementiel et Sport ».

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 5 TRANSPORTS URBAINS ET SCOLAIRES : TARIFICATION 2021/2022

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- ADOPTE - la grille tarifaire ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2021 étant précisé que l'interopérabilité Oûra ne sera effective à compter des vacances de Toussaint soit à partir du 23 octobre 2021 compte tenu des contraintes organisationnelles :

| Titre | Tarifs 2020-2021 | Tarifs 2021/2022 |
|---|------------------|------------------|
| Ticket | | |
| Ticket unité | 1,50 € | 1,50 € |
| Ticket Journée | 3,20 € | Supprimé |
| Carnet de 10 tickets | 11,00 € | 11,00 € |
| Abonnement primaire (de la maternelle au CM2) | | |
| Mensuel | 10,00 € | 10,00 € |
| Trimestriel | 30,00 € | 30,00 € |
| Annuel | 90,00 € | 90,00 € |
| Abonnement jeune (de la 6ème à – de 25 ans) | | |
| Mensuel | 20,00 € | 20,00 € |
| Trimestriel | 60,00 € | 60,00 € |
| Annuel | 180,00 € | 180,00 € |
| Mensuel Oûra TER + TUDIP (moins de 26 ans) | | 16,00 € |
| Abonnement Actif (de 25 à 60 ans) | | |
| Mensuel | 34,00 € | 34,00 € |
| Trimestriel | 102,00 € | 102,00 € |
| Annuel | 326,00 € | 326,00 € |
| Mensuel Oûra tout public TER + TUDIP | | 27,20 € |
| Abonnement Senior (+ de 60 ans) | | |
| Mensuel | 17,00 € | 17,00 € |
| Trimestriel | 51,00 € | 51,00 € |
| Annuel | 163,00 € | 163,00 € |
| Abonnement Accès (demandeur d'emploi, bénéficiaire de la CSS, AME, personne de + 65 ans bénéficiaire de l'allocation | | |

| | | |
|-----------------|---------|---------|
| supplémentaire) | | |
| Mensuel | 10,00 € | 10,00 € |
| Trimestriel | 30,00 € | 30,00 € |
| Annuel | 90,00 € | 90,00 € |

| | | |
|-----------------------------|---------|---------|
| Carte UBI (valable 3 ans) * | 5,00 € | 5,00 € |
| Reconstitution carte UBI * | 10,00 € | 10,00 € |

* dans l'attente du remplacement de la carte UBI par la carte Oûra

| | | |
|---|--|----------------|
| Primo délivrance Carte Oûra validité 5 ans | | 5,00 € |
| Renouvellement carte Oûra (à l'issue de la date de validité) | | 5,00 € |
| Reconstitution carte Oûra (en cas de vol, perte, détérioration manifeste) | | 8,00 € |
| Reconstitution carte Oûra (en cas de dysfonctionnement technique sans dégradation manifeste) | | Gratuit |
| Lecteur de carte | | 5,00 € |

| | | |
|-----------------------|--------|--------|
| Billetterie de groupe | 0,75 € | 0,75 € |
|-----------------------|--------|--------|

- ADOPTE - le principe que tout mois commencé est dû et qu'aucune période de stage ne peut être déduite d'un abonnement,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette interopérabilité et de la tarification multimodale TER +TUDIP.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 6 SERVICE DE TRANSPORTS À LA DEMANDE (TAD) : ADOPTION D'UN RÈGLEMENT

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- ADOPTE le règlement, ci-annexé, du service de Transports à la Demande (TAD).

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 7 TRANSPORTS SCOLAIRES : CONVENTIONS DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY ET LES COMMUNES DE FÉLINES, MALREVERS, ET SAINT-ETIENNE LARDEYROL

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- APPROUVE la délégation de compétence en matière de transports scolaires au profit des com-

munes de Félines, Malrevers et Saint-Étienne Lardeyrol,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de délégation de compétence à intervenir avec les communes de Félines et Saint-Étienne Lardeyrol pour une durée de trois ans à compter de la rentrée de septembre 2021 et avec la commune de Malrevers pour une durée de deux ans à compter de la rentrée de septembre 2021,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se reportant à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 8 RÈGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES 2021/2022 : ADOPTION

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- ADOPTE le règlement des transports scolaires à compter de la rentrée 2021.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 9 PARKING BERTRAND DE DOUE AU PÔLE INTERMODAL : MISE EN PLACE D'UN ABONNEMENT « 7 JOURS »

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- VALIDE le tarif de 10,00 € TTC, soit 8,33 € Hors Taxes pour un abonnement « 7 jours » au parking Bertrand de Doue à compter du 15 juillet 2021,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents se référant à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 10 SERVICE AUTO-EN-VELAY : MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION (CGL)

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- FIXE le montant de la franchise en cas d'accident responsable à 250 €,
- VALIDE la modification des Conditions Générales de Location du service, ses annexes et leur application au 1^{er} août 2021.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 11 SERVICE DE LOCATION DE STATIONNEMENTS SÉCURISÉS DESTINÉS AUX VÉLOS : MODIFICATION DE LA TARIFICATION ET DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS ET D'UTILISATION

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- FIXE la nouvelle tarification de location de stationnements vélos sécurisés à compter du 1^{er} août 2021 :

| TARIFICATION STATIONNEMENT VÉLOS | | |
|--|---------------|-------------|
| | HT | TTC |
| 1 trimestre | 8,33 € | 10 € |
| 1 trimestre (usagers louant un vélo, abonnés parking relais ou TER) | 4,17 € | 5 € |
| 1 mois | 4,17 € | 5 € |
| 1 mois (usagers louant un vélo, abonnés parking relais ou TER) | 2,50 € | 3 € |

- VALIDE la modification des CGAU du service, ses annexes, et leur application au 1^{er} août 2021.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 80
Contre : 2
Celline GACON Laurent JOHANNY

N° 12 ACQUISITION DE VÉHICULES : PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE RENOUVELLEMENT 2021-2024

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- VALIDE le programme de renouvellement de la flotte de bus de la R.T.C.A ainsi que les nouvelles acquisitions suivant le prévisionnel suivant :

| <u>Année d'achat</u> | <u>Matériel</u> | <u>Estimation</u> |
|----------------------|---|-------------------|
| 2021 | 6 bus standard de 12 mètres et 3 navettes de ville | 2 250 K€ HT |
| 2022 | 6 bus standard de 12 mètres et 2 navettes de ville | 2 200 K€ HT |
| 2023 | 3 bus standard de 12 mètres 2 bus intermédiaires, 2 véhicules <9 places et 2 navettes de ville | 2 420 K€ HT |
| 2024 | 4 bus standard de 12 mètres et 4 navettes de ville | 2 000 K€ HT |

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 81
Contre : 1
Celline GACON

N° 13 AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DES SPORTS COMMUNE DE BRIVES-CHARENSAC - AIRE DE COVOITURAGE - VOLET "MOBILITÉ" : CONVENTION FINANCIÈRE ET DE MAÎTRISE D'OUVRAGE CONFIEE À INTERVENIR AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- VALIDE la convention financière et de maîtrise d'ouvrage confiée pour la création d'une aire de covoiturage avenue des Sports à Brives-Charensac.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **MAJORITÉ**
 Pour : 79
 Contre : 1
 Laurent JOHANNY

N° 14 SICTOM EMBLAVEZ MEYGAL : MODIFICATIONS DES STATUTS

Rapporteur : Monsieur Frédéric GIMBERT

- APPROUVE la proposition des nouveaux statuts dont un exemplaire figure en annexe de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 15 SICTOM EMBLAVEZ MEYGAL : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS - MODIFICATION

Rapporteur : Monsieur Frédéric GIMBERT

- DÉSIGNE les représentants suivants au sein du SICTOM Emblavez-Meygal :
 pour la commune de Beaulieu :
 - délégué titulaire : Nicolas CHARREL,
 - délégué suppléant : Serge FAYOLLE.

pour la commune de Saint-Hostien :
- délégué suppléant : Michel COURTUAT.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 16 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - EAUX PLUVIALES : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DU PUY-EN-VELAY - PLACE DU MARCHÉ COUVERT

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune du Puy-en-Velay en vue de participer au financement du renouvellement d'un réseau unitaire, pour la part d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 30 000 € HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune du Puy-en-Velay à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : **UNANIMITÉ**

N° 17 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - EAUX PLUVIALES : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DU PUY-EN-VELAY - RUE DE VIENNE

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune du Puy-en-Velay en vue de participer au financement du renouvellement d'un réseau unitaire, pour la part d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 41 000 € HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune du Puy-en-Velay à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 18 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - EAUX PLUVIALES : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE BEAULIEU - VILLAGE D'ADIAC

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Beaulieu en vue de participer au financement de la création d'un réseau d'eaux pluviales de 50% du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 3 500 € HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Beaulieu à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer que tout acte afférent à cette demande.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 19 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ET LE SGEV POUR LA GESTION DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Roland GOBET

- APPROUVE la convention de coopération de fonctionnement entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et le SGEV, pour les communes :

confiées au Syndicat : d'Arsac-en-Velay, Beaulieu, Beaune-sur-Arzon, Bellevue-la-Montagne, Blavozy, Céaux-d'Allègre, Chamalières-sur-Loire, Chaspinhac, Chomelix, Coubon, Craponne-sur-Arzon, Cussac-sur-Loire, Félines, Jullianges, Le Brignon, La Chapelle-Bertin, La Chapelle-Geneste, Lavoûte-sur-Loire, Le Monteil, Le Pertuis, Malrevers, Mézères, Monlet, Roche-en-Régnier, Rosières, Saint-Christophe-sur-Dolaison, Saint-Étienne- Lardeyrol, Saint-Georges-Lagricol, Saint-Germain-Laprade, Saint-Hostien, Saint-Jean d'Aubrigoux, Saint-Julien-d'Ance, Saint-Pierre-du-Champ, Saint-Victor-sur-Arlanc, Saint- Vincent, Sembadel, Solignac-sur-Loire et Vorey-sur-Arzon, relevant du champ de compétence de la Communauté d'agglomération.

confiées à la Communauté d'agglomération : Champclause, Fay sur Lignon, Le Bouchet Saint Nicolas, Les Vastres, Mazet Saint Voy, Rauret, Saint Etienne du Vigan, Saint Haon, Boisset, Cayres, Chadron, Costaros, Freycenet la Cuche, Freycenet la Tour, Goudet, Lantriac, Laussonne, Le Monastier sur Gazeille, Montusclat, Moudeyres, Présailles, Queyrières, Saint André de Chalencon, Saint Julien Chapeuil, Saint Martin de Fugères, Saint Pal de Chalencon, Saint Pierre Eynac, Salettes, Sauvessanges, Seneujols, Solignac sous Roche, Tiranges, Valprivas, Apinac, Merle Leignec, Alleyrac, Ouides, Barges, Saint Bérain, Siaugues-sainte-Marie, Le Chambon-sur-Lignon, Saint-Jeures, Chenereilles, Le Mas-de-Tence, Tence, Saint-Paul-de-Tartas, Varennes Saint-Honorat.

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention annexée et tout document utile à l'exécution de la délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 20 SDAGE LOIRE-BRETAGNE : AVIS SUR LA RÉVISION 2022-2027

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- ÉMET un avis défavorable au projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne pour la période 2022-2027 compte tenu des réserves citées ci-dessus.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 78

Contre : 2

Celline GACON Laurent JOHANNY

Abstention : 1

Catherine GRANIER-CHEVASSUS

N° 21 EPAGE LOIRE-LIGNON : APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX ET DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE 2021

Rapporteur : Monsieur Patrick NAVARRE

- APPROUVE le programme de travaux 2021 proposé par l'EPAGE Loire-Lignon dans le cadre de la convention triennale de transfert d'une partie de compétence GEMAPI,
- FIXE le montant de la participation financière pour 2021 à 269 493,03 €,
- INSCRIT à cet effet, les crédits au budget primitif.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

Monsieur Jean-Paul BRINGER ne prend pas part au vote

N° 22 AVIS RELATIF À LA CONSULTATION SUR LE PROJET DU PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATIONS (P.G.R.I) DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BRINGER

- ÉMET un avis favorable au projet de Plan de gestion des Risques d'Inondation du bassin Loire-Bretagne avec les réserves suivantes :
- il paraît souhaitable d'inclure dans le PGRI un état des systèmes d'endiguement et des ouvrages de protection afin d'avoir des actions locales par TRI,
 - la logique d'une nécessaire solidarité amont-aval pour répartir les efforts dans la réduction

du risque d'inondation (objectif n°4) doit être compensée par une retro-solidarité aval-amont a minima en termes de moyens financiers et techniques mis en œuvre,

- la nécessité de revoir le TRI du Puy-en-Velay (11 communes) en y intégrant les PPRI dont l'axe Loire jusqu'à Chamalières-sur-Loire.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 23 ZONE D'ACTIVITÉS DE LAPRADE : CESSION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE L'ENTREPRISE ROME

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- AUTORISE la cession au profit de Monsieur ROME Sébastien, ou de toute personne physique ou morale agissant pour son compte, du lot 11 de 1600 m² sur la zone d'activités de Laprade. La surface définitive sera établie après élaboration du plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant global de 56 000 € HT, soit un prix de 35 € HT/m² conforme à l'estimation des Domaines de mai 2018, frais en sus la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise.
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires du 22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 24 ZONE D'ACTIVITÉS DE LAPRADE : CESSION AU PROFIT DE L'ENTREPRISE VELAY COUVERTURE CHARPENTE - LOT N°18

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- AUTORISE la cession au profit de l'entreprise Velay Couverture Charpente, ou à toute personne physique ou morale agissant pour son compte, du lot n°18 de 4 391 m² sur la zone d'activités de Laprade. La surface définitive sera établie après élaboration des opérations du plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant global de 153 685 € HT, soit un prix de 35 € HT/m² conforme à l'estimation de France Domaine du 4 mai 2018, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires du 22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 25 ZONE D'ACTIVITÉS DE LAPRADE : CESSIION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE L'ENTREPRISE
PÔLE HABITAT**

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- AUTORISE la cession au profit de Monsieur Romain PORTALIER, ou de toute personne physique ou morale agissant pour son compte, du lot n°21 de 3228 m² sur la zone d'activités de Laprade. La surface définitive sera établie après élaboration du plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant global de 112 980 € HT, soit un prix de 35 € HT/m² conforme à l'estimation de France Domaine de mai 2018, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des conseils communautaires du 22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 26 ZONE D'ACTIVITÉS DE LAPRADE : CESSIION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE L'ENTREPRISE
HABOUZIT**

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- AUTORISE la cession au profit de l'entreprise de Pompes Funébres HABOUZIT, ou de toute personne physique ou morale agissant pour son compte, du lot J de 1 800 m² sur la zone d'activités de Laprade. La surface définitive sera établie après élaboration du plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant global de 63 000 € HT, soit un prix de 35 € HT/m² conformément à l'estimation des Domaines de mai 2018, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires du 22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 27 CESSIION DES ANCIENS LOCAUX DU CPIE DU VELAY AU PROFIT D'EMMAUS
ENVIRONNEMENT**

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- AUTORISE la cession au profit d'EMMAÛS Environnement, ou de toute personne physique ou morale agissant pour son compte, de la parcelle AH 609, figurant au document d'arpentage ci-annexé d'une contenance de 14 755 m² sur la commune de Chaspinhac, comprenant un bâtiment d'environ 900 m² auparavant occupé pour partie par le CPIE du Velay,
- APPROUVE cette transaction pour un montant global de 200 000 €, soit un prix inférieur à l'estimation de France Domaine du 5 septembre 2018, frais en sus à la charge de l'acquéreur,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 28 ANCIENS LOCAUX DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES D'AUVERGNE :
CESSION AU PROFIT DE MADAME SOPHIE GRDEN**

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- ACCEPTE l'offre de Madame Sophie GRDEN de 100 000 € concernant l'acquisition des anciens locaux de la Communauté de Communes des Portes d'Auvergne, 2 place Saint-Georges à Saint-Paulien, montant inférieur à l'estimation de France Domaine du 6 mai 2021,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document et à entreprendre toute démarche pour la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 29 ZA DE NOLHAC : CESSION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ MCC

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- AUTORISE la cession au profit de la société MCC, ou de toute personne physique ou morale agissant pour son compte, de la parcelle BM 555, d'une contenance de 644 m² sur la zone d'activités de Nolhac,
- APPROUVE cette transaction pour un montant global de 9 660 € HT, soit un prix de 15 € HT/m² conforme à l'estimation de France Domaine du 4 mai 2021, frais en sus à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,
- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires du 22 décembre 2015 et du 13 février 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 30 ZA DE LOCUSSOL : VENTE D'UN TERRAIN AU PROFIT DE L'ENTREPRISE CVA

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- AUTORISE la cession au profit de la société CVA Silicone, ou toute personne physique ou morale agissant pour son compte, A 1340, d'une contenance de 11 907 m², sur la zone d'activités de Locussol, commune de Saint Vidal,
- APPROUVE cette transaction au prix de 11 € HT/m² soit un montant global de 130 977 € HT, frais en sus à la charge de l'acquéreur, prix conforme à l'estimation de France Domaine du 3 mai 2021, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise après élaboration du plan de bornage,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence,

- APPLIQUE les conditions définies par les délibérations des Conseils Communautaires des 22 décembre 2015 et 13 février 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 31 ZONE D'ACTIVITÉS DES FANGEAS : CESSIION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE AU PROFIT DE L'ENTREPRISE SOVETRA

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- AUTORISE la cession au profit de Monsieur CORNILLON, ou à toute personne physique ou morale agissant pour son compte, d'un lot d'environ 2 098 m² sur la zone d'activités des Fangeas. commune de Solignac sur Loire. La surface définitive sera établie après élaboration du plan de bornage,
- APPROUVE cette transaction pour un montant global de 37 764 € HT, prix supérieur à l'estimation des Domaines de septembre 2020, frais en sus à la charge de l'acquéreur, somme à parfaire ou à diminuer en fonction de la surface réellement acquise,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 32 ACQUISITION DE LA PARCELLE AE 9 APPARTENANT À LA COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- DÉCIDE de l'acquisition de la parcelle AE 9, appartenant à la commune de Sanssac l'Église, d'une contenance de 327 m²,
- ACCEPTE le prix d'acquisition de la dite parcelle de 1 635 €, soit 5 € / m², frais d'acte à la charge de la Communauté d'agglomération,
- ACCEPTE de permettre l'accès à la déchetterie à la commune de Sanssac l'Église et VALIDE la convention d'autorisation d'accès ci-annexée,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à entreprendre toute démarche et à signer tout document permettant la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 33 EXTENSION DE LA ZONE DES FANGEAS SUR LA COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAIZON : MISE EN PLACE D'UNE DUP EN VUE DES ACQUISITIONS FONCIÈRES

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- VALIDE le périmètre d'acquisition foncière à soumettre aux formalités d'enquêtes publiques précitées,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter l'établissement des dossiers d'enquête préalable à la DUP et parcellaire en conséquence,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le rapport sommaire et global du coût des acquisitions à France Domaine ainsi que les estimations individuelles en vue de l'indemnisation des préjudices liés aux emprises à exproprier le cas échéant,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter l'ouverture des enquêtes publiques préalable à DUP et parcellaire, effectuer toutes les démarches et signer tous documents rendus nécessaire à la finalisation des transferts de propriété par voie amiable ou par voie d'expropriation des immeubles concernés, y compris ester en justice et demander la fixation judiciaire des indemnités à allouer aux expropriés en réparation des préjudices, sur la base du montant des estimations délivrées par France Domaine ou sur la base de tout autre montant jugé adapté en l'espèce en regard de termes de comparaison probants,
- VALIDE le principe de l'acquisition des parcelles, hors périmètre DUP, mais situées dans le périmètre de la zone 1 AUE, telles que figurant sur la carte ci-annexée, notamment par l'exercice du droit de préemption, délégué par la commune de Saint-Christophe-sur-Dolaizon, conformément à sa délibération du 25 janvier 2021.
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à la réalisation de ces acquisitions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 78
Contre : 2
Celline GACONLaurent JOHANNY
Abstention : 1
Laurent BARBALAT

N° 34 CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT ZAC DES PORTES OCCITANES : APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL DES COMPTES (CRAC) POUR L'EXERCICE 2020 ET VALIDATION DE L'AVENANT N°8

Rapporteur : Monsieur Michel BEGON

- APPROUVE le compte-rendu de la CPA de la ZAC des Portes Occitanes 2020 et le prévisionnel 2021 ci-annexé,
- VALIDE le projet d'avenant à la Convention Publique d'Aménagement de la zone des Portes Occitanes ci-annexé,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 35 SUBVENTIONS AUX ORGANISMES À VOCATION ÉCONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- OCTROIE les aides aux organismes à vocation économique,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents ci-annexés.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 36 ENTENTE INTERCOMMUNALE RELATIVE AU SERVICE DE LA CUISINE EN VELAY : ADHÉSION DE LA COMMUNE DE VALS-PRÈS-LE PUY

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE l'adhésion de la commune de Vals-Près-Le-Puy à l'entente intercommunale relative à la production et livraison de repas par la Cuisine en Velay,

- VALIDE l'avenant à la convention de l'entente intercommunale, ci-annexé,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à le signer.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 37 FONDS RÉGION UNIE : AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE PARTICIPATION

Rapporteur : Madame Corinne BRINGER

- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 à la Convention de participation au Fonds « Région Unie » conclue avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, de façon à rendre éligibles à l'aide n°2 « micro-entreprises et associations », les exploitations agricoles dans le cadre de leurs demandes d'indemnisations en lien avec l'épisode de gel d'avril dernier et ce, dans la limite de l'enveloppe arrêtée initialement.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 38 PARTENARIAT AVEC LA MANUFACTURE DE L'AFPA EN FAVEUR DE L'ARTISANAT D'ART

Rapporteur : Madame Corinne BRINGER

- DÉCIDE de verser une participation de 4 500 € TTC à la Manufacture de l'AFPA en faveur de la mise en œuvre d'une offre d'accompagnement dédiée à l'artisanat d'art pour la période du 15 avril 2021 au 14 avril 2022,
- PRÉCISE que cette participation sera versée dès la présente décision rendue exécutoire.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 39 SEM DU VELAY : ACQUISITION DES PARTS DÉTENUES PAR L'INTERCONSULAIRE

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- APPROUVE le principe d'une acquisition des 3 572 titres représentant une valeur de 2 143,41 € détenus par l'Interconsulaire au sein de la SEM du Velay,
- ENGAGE les démarches nécessaires à cette acquisition en application des articles L . 228-23 et L.228-24 du Code de Commerce,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 40 CPA CENTRE-VILLE DU PUY-EN-VELAY : APPROBATION DU CRAC 2020

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- APPROUVE le Compte Rendu Annuel des Comptes 2020 de la Convention Publique d'aménagement (CPA) de renouvellement urbain du centre-ville,
- AUTORISE Monsieur le Président à prendre ou signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 41 CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR L'ACCÈS AU DROIT DE HAUTE-LOIRE :
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE**

Rapporteur : Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER

- AUTORISE Monsieur le Président à signer le renouvellement de la convention constitutive du Conseil Départemental pour l'Accès au Droit de Haute-Loire et à verser une participation annuelle de 1 000 € jusqu'en 2027.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 42 COHÉSION SOCIALE : EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION 2021.

Rapporteur : Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER

- VALIDE la nature et le montant des subventions 2021 de la Cohésion Sociale telles que présentés dans le tableau,
- AUTORISE Monsieur le Président à verser les subventions délibérées aux différentes associations et organismes demandeurs.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 43 CONTRAT DE VILLE : SUBVENTIONS 2021.

Rapporteur : Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER

- VALIDE la nature et le montant des subventions 2021 au titre du Contrat de Ville telles que présentées dans le tableau,
- AUTORISE Monsieur le Président à verser les subventions délibérées aux différentes associations et organismes demandeurs.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 44 RELIQUAIRE DE CHAMALIÈRES : DON DE LA FONDATION KER-JEAN ET CONVENTION DE
MÉCÉNAT**

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- ACCEPTE le don proposé par la Fondation Ker-Jean concernant l'acquisition du reliquaire de Chamalières et la participation à la restauration de cet objet d'art,
- APPROUVE le projet de convention de mécénat entre la Communauté d'agglomération et la fondation Ker-Jean,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et à procéder à toutes les opérations s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 45 MUSÉE CROZATIER : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU FONDS RÉGIONAL D'AIDE À LA RESTAURATION (FRAR) - COMPLÉMENT

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- CONFIRME l'engagement de la Communauté d'agglomération sur les opérations de restauration pour lesquelles un avis favorable a été émis par les commissions scientifiques régionales Auvergne-Rhône-Alpes,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter, au titre du FRAR, une subvention de 8 981,87 € auprès de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et une subvention de 8 981,87 € auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour les restaurations mentionnées,
- ACCEPTE l'attribution de subventions au titre du FRAR à la Communauté d'agglomération, dans le cadre des restaurations pour le compte du musée Crozatier,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le versement des subventions auprès de la DRAC et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 46 SERVICE PATRIMOINE : CONVENTION DE PARTENARIAT / SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DU PUY-EN-VELAY ET DE LA HAUTE-LOIRE

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- APPROUVE le projet de convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la Société Académique, modifiant les articles 2 et 3 et reconduisant la convention de 3 ans, soit du 17 juillet 2021 au 16 juillet 2024,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et tout document s'y rattachant.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 47 SERVICE PATRIMOINE : AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT / SOCIÉTÉ DES AMIS DU MUSÉE CROZATIER

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- APPROUVE l'avenant n°1 de la convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la SAMC, modifiant l'article 3 et reconduisant la convention de 3 ans soit du 17 juillet 2021 au 16 juillet 2024,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 de la convention de partenariat et tout document s'y rattachant.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 48 SERVICE PATRIMOINE : CONVENTION DE PARTENARIAT – PASS'CARD EN VELAY : AVENANT
N°1 / SAISON 2021**

Rapporteur : Madame Corinne GONCALVES

- APPROUVE l'avenant n°1 de la convention de partenariat 2021 entre la Communauté d'agglomération et l'Office de Tourisme de la Communauté d'agglomération, approuvant le renouvellement pour un an de la Pass'Card « 4 monuments » et adoptant la Pass'Card « 3 monuments » pour la saison 2021 selon les tarifs suivants :

PASS'CARD « 3 monuments »

| Catégories | Tarifs 2021 |
|---------------------|-------------|
| Moins de 6 ans | Gratuité |
| Entre 6 et 18 ans | 4 € |
| Au-dessus de 18 ans | 9.50 € |

- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 de la convention de partenariat et tout document s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 49 SERVICE PATRIMOINE : COMPLÉMENT SUR LES GRILLES TARIFAIRES

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- DÉCIDE selon les éléments indiqués dans le rapport ci-dessus, de compléter la grille tarifaire qui s'établit donc ainsi :

I – DROITS D'ENTREE

| | - Musée Crozatier sans exposition événementielle | Musée Crozatier avec exposition événementielle |
|-------------------------------|--|--|
| Plein tarif | 6,00 € | 8,00 € |
| Tarif réduit | 4,00 € | 6,00 € |
| Groupe adultes (10 à 30 pers) | 4,00 € | 6,00 € |
| Gratuit | | 0,00 € |
| Pass annuel musée | | 15,00 € |

| | | | |
|-----------------------|----------------|-------------------|---------------------|
| Pass'Card 4 monuments | Moins de 6 ans | Entre 6 et 18 ans | Au-dessus de 18 ans |
| | 0,00 € | 6,00 € | 12,50 € |
| Pass'Card 3 monuments | Moins de 6 ans | Entre 6 et 18 ans | Au-dessus de 18 ans |
| | 0,00 € | 4,00 € | 9,50 € |

| | |
|--|------------|
| Droit de parole à l'hôtel-Dieu et au musée | 20€/ heure |
|--|------------|

Tarif réduit : 18/25 ans, demandeurs d'emploi, carte bienvenue, membres de la Société des Amis du Musée Crozatier (SAMC) et de la Société Académique pour les expositions événementielles du musée.

Gratuité :

- moins de 18 ans,
- accompagnateurs de groupes,
- accompagnateurs de personnes en situation de handicap,
- guides conférenciers en intervention et ceux en contrat avec la collectivité,
- cartes ICOM et ICOMOS,
- membres de la SAMC et de la Société Académique quand il n'y a pas d'exposition événementielle au

musée,

- lors des événements portés par le Ministère de la Culture (Journées Européennes du Patrimoine, Nuit des musées) et par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (fête de la science).

II - TARIFS MODULABLES DES PRESTATIONS CULTURELLES telles que conférences, cours d'histoire de l'art, pauses-café, concerts, ateliers, malles pédagogiques, visites à caractère touristique ou scientifique s'inscrivant dans une fourchette de :

| | |
|---|-------------|
| Visite guidées*, conférence, concert, pause-café, malle, atelier..... *gratuité pour les moins de 18 ans | de 0 à 200€ |
|---|-------------|

- AUTORISE Monsieur le Président à prendre par décision l'individualisation des tarifs modulables cités ci-dessus.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 50 PASS CULTURE : ADHÉSION

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- DÉCIDE d'adhérer au Pass Culture,

- AUTORISE le Président à inscrire, sur le portail professionnel de la plateforme de mise en valeur, des propositions culturelles de la collectivité en faveur des jeunes de 18 ans,

- ACCEPTE les modalités d'application de ce dispositif, notamment les conditions de remboursement.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 51 SERVICE PATRIMOINE : PROLONGEMENT DE LA PÉRIODE DE VALIDITÉ DU PASS ANNUEL MUSÉE SUITE AU COVID-19

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- DÉCIDE de rallonger la période de validité des Pass Annuel Musée, achetés entre le 2 novembre 2019 et le 31 octobre 2020, d'une durée égale à la période de fermeture du musée liée au confinement,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à procéder à toutes les formalités afférentes.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 52 COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA RANDONNÉE PÉDESTRE - CONVENTION DE PARTENARIAT 2021 : ENTRETIEN BALISAGE ET GEOTREK

Rapporteur : Madame Corinne GONCALVES

- VALIDE la convention de partenariat 2021 avec le CDRP, représentant un montant de 8 241,20 €,

- VALIDE l'avenant à la convention 2021 concernant l'intégration des 103 PR dans l'application Geotrek, représentant un montant de 4 120 €,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat 2021,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention 2021.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 53 PONT DES LUDES : ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur Thierry MOURGUES

- VALIDE l'attribution d'une subvention de 15 000 € à l'association Pont des Ludes.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 54 CÉKANKONJOU : ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur Thierry MOURGUES

- VALIDE l'attribution d'une subvention de 6 000 € à l'association Cékankonjou.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 55 CONVENTION DE SUBVENTION CONCLUE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ET LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LE COMPTE DE L'ÉTAT RELATIVE AU POSTE DE CONSEILLER NUMÉRIQUE FRANCE SERVICES

Rapporteur : Monsieur Thierry MOURGUES

- VALIDE la convention de subvention,
- AUTORISE Monsieur le Président à la signer ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier,
- AUTORISE Monsieur le Président à mettre en œuvre le dispositif.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 56 CHARTE RÉGIONALE H+ : ADHÉSION

Rapporteur : Madame Corinne GONCALVES

- VALIDE l'adhésion à la charte Régionale H+,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la Charte et son annexe.

DÉLIBÉRATION : REJETÉE

NON ADOPTÉE

N° 57 AXE B : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE DU TERRITOIRE - ACTION 98 : PROJET DE VALORISATION DES GORGES DE L'ARZON - PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Madame Corinne GONCALVES

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les financeurs dans le cadre du programme d'aménagement des gorges de l'Arzon ainsi que toutes les démarches pour la bonne exécution du projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 58 MANIFESTATIONS TOURISTIQUES ET CULTURELLES - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2021 : ATTRIBUTION

Rapporteur : Madame Corinne GONCALVES

- ATTRIBUE une subvention aux associations pour un montant global de 344 975 € (tableau en annexe),
- AUTORISE Monsieur le Président à signer des conventions de partenariat annuelles avec les associations.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 59 PARTENARIAT AVEC LA MAISON POUR TOUS DE CHADRAC POUR LE FONCTIONNEMENT DU DÉPARTEMENT DE MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES "TRITON" : RECONDUCTION DE LA CONVENTION

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- AUTORISE Monsieur le Président à reconduire la convention avec l'Association Maison Pour Tous de Chadrac pour l'année scolaire 2021/2022,
- INSCRIT les crédits nécessaires pour le financement du partenariat à hauteur de 52 779 € pour l'année scolaire 2021/2022 sur le budget de fonctionnement 2022 du CRD compte 250- 6228-3113.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 60 CRD "LES ATELIERS DES ARTS" - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021 DU DÉPARTEMENT : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ATTRIBUTION

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention sur le Schéma de l'Éducation et des Enseignements artistiques pour l'année scolaire 2020/2021 qui fixe les conditions d'attribution de la subvention du Département pour l'exercice 2021 qui s'élève à 335 000 €,
- INSCRIT sur le budget du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Les Ateliers des Arts » les recettes suivantes :
 - 311 700 € - service 250 compte 7473 – 3111,
 - 23 300 € - service 250 compte 7473 – 3112.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 61 CRD "LES ATELIERS DES ARTS" : DROITS D'INSCRIPTION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- ADOPTE la grille tarifaire des sites du Puy-en-Velay et de Vorey/Rosières qui s'appliquera à compter de la date d'adoption de la présente délibération,
- ADOPTE les différents principes énoncés dans la délibération,
- DÉCIDE de ne pas demander, à titre exceptionnel pour les inscriptions 2021/2022 , le paiement de l'acompte de 15 €, en raison de l'ouverture tardive des inscriptions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

**VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 1
Laurent JOHANNY**

N° 62 PROJET D'ÉTABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE : ADOPTION POUR LA PÉRIODE 2021-2026

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- ADOPTE le projet d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Départemental « les Ateliers des Arts » qui couvre la période 2021/2026,
- ACCORDE les moyens financiers à la mise en œuvre de ce projet d'établissement,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 63 CRD "LES ATELIERS DES ARTS" - PANDÉMIE COVID 19 : REMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION 2020/2021 ET ANNULATION DE FACTURES

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- AUTORISE Monsieur le Président à annuler les factures impayées ou à rembourser l'intégralité des droits d'inscription des élèves adultes inscrits dans une pratique collective (sans cours d'instrument) suivant la liste figurant dans la présente délibération,
- AUTORISE le remboursement de 4 mois de cotisation aux élèves mineurs inscrits en cursus choral et de 3 mois de cotisation aux élèves mineurs inscrits en cours de danse,
- INSCRIT les crédits nécessaires sur le budget de fonctionnement 2021 du Conservatoire à Rayonnement Départemental sur la ligne budgétaire : 250 – 678 – 3111,
- DÉCIDE que ces remboursements et remises seront effectuées par la régie d'avance du Conservatoire à compter de la date d'adoption de la présente délibération et jusqu'au 30 septembre 2021.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 64 CRD "LES ATELIERS DES ARTS" - BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021 : DEMANDE DE SUBVENTION À LA DRAC AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération à solliciter la DRAC Auvergne Rhône-Alpes pour le versement d'une subvention de fonctionnement de 54 000 € pour son Conservatoire à Rayonnement Départemental pour l'année 2021,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 65 CRD "LES ATELIERS DES ARTS" - PLAN CHORALE 2021 : DEMANDE DE SUBVENTION À LA DRAC AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Rapporteur : Monsieur Marc GIRAUD

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération à solliciter la DRAC Auvergne Rhône-Alpes pour le financement des actions prévues dans le cadre du plan chorale 2021 à hauteur de 5 529,48 €,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat pour la mise en place des actions dans le cadre du plan chorale avec les structures suivantes pour le versement de la part de la subvention de l'État correspondant aux dépenses engagées par les écoles de musique :
 - la communauté de communes du Pays des Sucs pour la somme de 1 647 €
 - la communauté de communes des Rives du Haut-Allier pour la somme de 1 501,52 €,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 66 PISCINES COMMUNAUTAIRES : VALIDATION DE LA GRILLE TARIFAIRE

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- VALIDE la grille tarifaire des piscines de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay annexée à la présente et applicable à compter du 02 juillet 2021,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 67 ASM BASKET : SUBVENTION DE PARTENARIAT POUR LA SAISON 2021/2022

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- ATTRIBUE une subvention globale et forfaitaire de 65 000 € à l'ASM Basket pour la saison sportive 2021-2022,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et de financement ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 68 COP RUGBY : SUBVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT AU CLUB DE RUGBY POUR LA SAISON 2021/2022

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- ATTRIBUE une subvention de 40 000 € au COP Rugby pour la saison 2021/2022,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et de financement ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 69 CLUB AGGLO LE PUY-EN-VELAY NATATION : SUBVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT POUR LA SAISON SPORTIVE 2021/2022

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- ATTRIBUE au Club « Agglo le Puy-en-Velay Natation » une subvention globale et forfaitaire de 33 000 € au titre de la saison sportive 2021/2022,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et de financement ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 70 CLUB DE BASKET HANDISPORT POUR LA SAISON SPORTIVE 2021/2022 : SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- ATTRIBUE au club Handisport du Puy-en-Velay une subvention globale et forfaitaire de 42 500 € au titre de la participation de son équipe première de basket handisport au championnat 1A saison sportive 2021/2022,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et de financement ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération,

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 71 LE PUY FOOTBALL 43 AUVERGNE : SUBVENTION DE PARTENARIAT POUR LA SAISON 2021/2022

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- ATTRIBUE une subvention globale et forfaitaire de 150 000 € au Puy Football 43 Auvergne pour la saison sportive 2021-2022.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et de financement ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 72 VELAY FOOTBALL CLUB : SUBVENTION DE PARTENARIAT POUR LA SAISON 2021/2022

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- ATTRIBUE une subvention globale et forfaitaire de 45 000 € au Velay Football Club pour la saison sportive 2021-2022,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et de financement ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 73 MOTO CLUB DE L'EMBLAVEZ : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association Moto Club de l'Emblavez pour l'organisation du championnat de France d'enduro,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 82
Contre : 1
Celline GACON

N° 74 PALAIS DES SPORTS - REDEVANCE D'OCCUPATION / LYCÉE CHARLES ET ADRIEN DUPUY

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- FIXE à 13 000 € le montant de la redevance d'occupation du gymnase sur la base de 36 semaines d'occupation en période scolaire soit 872 heures.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 75 PERSONNEL : MISES À DISPOSITION

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- APPROUVE le principe des mises à disposition de :
 - Madame Christine PRUNET, agent de la Communauté d'agglomération, mise à la disposition de la ville du Puy-en-Velay, à hauteur de 20 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions administratives, pour une durée d'un an à compter du 01/01/2021,
 - Madame Sidonie EYRAUD, agent de la Communauté d'agglomération, mise à la disposition de la ville du Puy-en-Velay, à hauteur de 20 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions administratives, pour une durée d'un an à compter du 01/01/2021,
 - Madame Florence OLAIZOLA, agent de la Communauté d'agglomération, mise à la disposition de la ville du Puy-en-Velay, à hauteur de 30 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions administratives, pour une durée d'un an à compter du 01/01/2021,
 - Madame Nathalie FREJAVILLE, agent de la Communauté d'agglomération, mise à la disposition de la ville du Puy-en-Velay, à hauteur de 10 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions administratives, pour une durée d'un an à compter du 01/01/2021,

- Madame Catherine PARCHIN, agent de la Communauté d'agglomération, mise à la disposition de la ville du Puy-en-Velay, à hauteur de 50 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions administratives, pour une durée d'un an à compter du 01/01/2021,
 - Madame Corinne BLEU, agent de la ville du Puy-en-Velay, mise à la disposition de la Communauté d'agglomération, à hauteur de 20 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'actions culturelles et événementielles, pour une durée d'un an à compter du 01/01/2021,
 - Madame Christelle BOUCHET, agent de la ville du Puy-en-Velay, mise à la disposition de la Communauté d'agglomération, à hauteur de 50 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions administratives, pour une durée d'un an à compter du 01/01/2021,
 - Monsieur Jean-François SOLEILHAC, agent de la ville du Puy-en-Velay, mis à la disposition de la Communauté d'agglomération, à hauteur de 70 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions de régie et d'animation des salles, pour une durée d'un an à compter du 01/01/2021,
 - Madame Véronique CHANUT, agent du C.C.A.S. du Puy-en-Velay, mise à la disposition de la Communauté d'agglomération, à hauteur de 100 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer des missions d'entretien et d'accueil au Centre Aqualudique « La Vague », du 19/04/2021 eu 18/07/2021,
 - Monsieur David PIGEON, agent de la Commune de Vazeilles-Limandre, mis à la disposition de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay (D.E.A.), à hauteur de 25 % de son temps de travail hebdomadaire, pour assurer le fonctionnement des ouvrages nécessaires à l'exploitation courante des services Eau et Assainissement, pour une durée de 9 mois à compter du 01/04/2021,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes et leurs éventuels avenants.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 76 TABLEAU DES EMPLOIS ET RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS NON PERMANENTS

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- APPROUVE la création d'une poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe, un poste d'adjoint technique et un poste d'attaché territorial, à temps complet,
- VALIDE la proposition de Monsieur le Président concernant le recrutement d'agents contractuels sur les postes de responsable ludothèque et réseau des bibliothèques et d'assistant d'enseignement artistique, en l'absence de candidatures statutaires satisfaisantes, et d'un chef de projet « Petites Villes de Demain »,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes correspondants,
- AUTORISE Monsieur Le Président, en vertu des articles L 5.211-2 et L.2122-22 du CGCT, à solliciter auprès de l'État, de l'ANCT et de la Banque des Territoires le financement du poste « Petites ville de demain » et à signer toutes les pièces relatives à ce sujet,
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux engagements d'agents contractuels sur des emplois non permanents, et à prendre les actes relatifs à ces recrutements.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 77 PARCELLE AI 482 : CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS

Rapporteur : Monsieur Patrick NAVARRE

- APPROUVE la signature de la convention de servitude, relative à la parcelle cadastrée section AI N° 482, commune de Vals-Près-Le-Puy,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération ou son représentant à signer ce document ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 78 GRDF: RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES DONNÉES NUMÉRIQUES GÉO-RÉFÉRENCÉES

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- AUTORISE le renouvellement pour cinq ans de la convention actuelle signée entre la Communauté d'agglomération et GRDF,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 79 CHARTE DE BONNE PRATIQUE POUR LES MARCHÉS PUBLICS : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Madame Sandra LOMBARDY

RETIRÉE DE L'ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 80 GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY ET LES COMMUNES MEMBRES POUR L'ACHAT DE PANNEAUX LUMINEUX

Rapporteur : Madame Sandra LOMBARDY

- ACCEPTE le principe de création d'un groupement de commandes pour effectuer l'achat de panneaux lumineux,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes,
- AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 80
Contre : 1
Celine GACON

N° 81 VALIDATION DE L'ACTUALISATION DU PROJET DE TERRITOIRE POUR LA PÉRIODE 2021-2025

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- VALIDE le bilan des actions inscrites sur 2017-2021 (annexe 1),

- VALIDE l'actualisation du projet de territoire qui identifie 4 enjeux et 21 axes stratégiques,
- VALIDE la synthèse de l'actualisation du projet de territoire (annexe 2),
- VALIDE la liste des actions 2021-2025 (annexe 3).

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 82 VALIDATION DU PROTOCOLE D'ACCORD PRÉALABLE À LA SIGNATURE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ENTRE L'ÉTAT, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION EN PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES MEMBRES

Rapporteur : Monsieur Michel JOUBERT

- VALIDE le protocole d'engagement relatif à la préparation du CRTE de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le protocole relatif à la préparation du CRTE de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 83 CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ART SUR LA SUISSASSE POUR LA VOIE VERTE (V71) ENTRE BEAULIEU ET LAVOUTE-SUR-LOIRE

Rapporteur : Madame Corinne GONCALVES

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter la participation de l'Union Européenne au titre du FEDER (POI Loire), de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Conseil Départemental de la Haute-Loire,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 84 AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU VAL FLEURI : SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIPARTITE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE l'opération d'aménagement de la rue du Val Fleuri située sur les communes de Vals-près-Le Puy et le Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention tripartite de mandat annexée pour confier à la commune de Vals-près-Le Puy la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- APPROUVE la répartition financière de ces travaux à savoir :

| | | |
|-----------------------------|---------|--------------|
| Vals-près-Le Puy | 58,54% | 173 712,71 € |
| Le Puy-en-Velay | 15,96% | 47 360,01 € |
| Communauté d'agglomération | 25,50% | 75 669,18 € |
| Montant Total Estimé en H.T | 100,00% | 296 741,90 € |

- INSCRIT la participation de 75 669,18 € H.T. au budget communautaire, cette somme pourra être réévaluée en fonction des décomptes définitifs et des dépenses réelles afférentes aux collectivités

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 85 ZA LES FANGEAS - VIDÉOPROTECTION : DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- ADOPTE le projet de création de vidéo-protection tel que décrit ci-avant,
- APPROUVE le plan de financement du projet cité ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 77
Contre : 1
Celine GACON

N° 86 STAND DE TIR DE BEAULIEU - MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le plan de financement actualisé relatif aux travaux précités,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 77
Contre : 1
Celine GACON

N° 87 BUDGET ANNEXE ABATTOIR : AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE le versement d'une avance remboursable d'un maximum de 550 000 € du budget principal au budget annexe Abattoir communautaire,
- AUTORISE le remboursement de l'avance par le budget annexe Abattoir communautaire au budget principal, au fur et à mesure des disponibilités en trésorerie,
- AUTORISE l'inscription des crédits nécessaires sur les budgets correspondants.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 88 BUDGET ABATTOIR COMMUNAUTAIRE : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2021

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE la Décision Modificative n° 1 du budget « Abattoir communautaire » 2021.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 89 BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2021

Rapporteur : Monsieur Roland LONJON

- APPROUVE la Décision Modificative n° 1 du budget principal 2021.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration Générale Mutualisé aux heures d'ouverture.

Vu pour être affiché le 8 juillet 2021 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Puy-en-Velay



Michel JOUBERT